



CONSEIL
DE QUARTIER
DE SILLERY

Déjà 20 ans (2004-2024)!

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le mardi 9 avril 2024

**4^e assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier de Sillery,
tenue le mardi 9 avril 2024, au Centre communautaire Noël-Brulart, 1229,
avenue du Chanoine-Morel, salle du rez-de-chaussée.**

(7 pages)

PRÉSENCES

M. Hugues Beaudoin	Président (2026)
M. Julien Roy	Vice-président (2026)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2025)
M ^{me} Mary Shee	Trésorière (2025)
M ^{me} Anna Cividino	Administratrice (2026)
M ^{me} Janet Drury	Administratrice (2026)
M ^{me} Hélène Plé	Administratrice (2025)
M. Pierre Gagnon	Administrateur (2026)
M. Patrice Louison	Administrateur (2025)

ABSENCE

M. Guy Bilodeau	Administrateur (2025)
-----------------	-----------------------

Membre sans droit de vote

M ^{me} Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery
--	--

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Lorraine Guay	Secrétaire de rédaction

Aucun public.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour et déroulement
2. Adoption d'une résolution, 24-CA-25
3. Fonctionnement secrétariat et trésorerie
4. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Roy préside l'assemblée qui débute à 21h 55. Il lit ensuite l'ordre du jour.

Selon le bilan mi-parcours 2015-2020 de la *Vision de l'arbre*, l'indice de canopée de Sillery a baissé de 42 % en 2015 à 37 % en 2020. M^{me} Shee se demande si l'indice de canopée à continuer à baisser depuis 2020, étant donné les nouvelles constructions pendant cette période ?

La conseillère répond qu'on prévoyait planter 100 000 arbres et 30 000 de plus avec le projet du tramway. Elle n'a pas la dernière mise à jour.

La *Vision de l'arbre* relève de M^{me} Marie-Josée Asselin, précise la conseillère. M^{me} Bucica nous rappelle que le jeudi 18 avril prochain, il y aura une séance d'information et d'échanges, à l'attention des administrateurs des conseils de quartier, sur le *Plan de mise en œuvre accélérée 2023-2026* de la *Vision de l'habitation* et les enjeux concernant le développement du logement social et abordable à Québec.

2. Adoption d'une résolution sur LES UNITÉS D'HABITATION ADDITIONNELLES DANS LE QUARTIER DE SILLERY

Concernant un projet de règlement visant à permettre l'ajout des maisons de jardin et des logements d'appoint partout sur le territoire de la Ville où l'usage **H1-Habitation** est autorisé. SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Janet Drury DUMENT APPUYÉE par M^{me} Mary Shee, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de recommander à la Ville de bien évaluer les impacts potentiels et d'assurer l'arrimage avec les objectifs d'autres politiques et stratégies de la Ville; de commencer par l'utilisation d'autres moyens comme des dérogations mineures ou des projets-pilotes; de revoir une disposition du Plan directeur permettant l'abattage d'un arbre si un permis de construction a été délivré; et de prioriser l'ajout de logements d'appoints aux bâtiments existants.

Voir la résolution 23-CA-25 et ses considérants en annexe en page 5.

3. Fonctionnement, secrétariat et trésorerie

-Trésorerie :

Le solde au compte courant (EOP) au 31 mars : 2 403,07 \$.

Frais bancaires : 5,95 \$.

Paiement de la RADJ, permis de réunion : 31,25 \$.

Dépenses : Lorraine Guay 125,00 \$ pour le PV de l'AGA et 300,00 \$ pour la révision du rapport annuel 2023 déposé.

Compte de sécurité routière (ET1) en caisse : 9,14 \$.

Réception et dépôt du chèque de 3 000,00 \$ (ET1), subvention de la Ville de Québec pour le projet 2023-2024, dernière édition, 9 avril 2024.

Le Conseil de quartier (CQ) a reçu de la Ville un chèque de 1 900,00 \$ pour le fonctionnement du CQ en 2024.

Le solde du début d'avril (EOP) : 1 978,09 \$.

RÉSOLUTION 24-CA-26

SUR UNE PROPOSITION de M. Beaudoin DÛMENT APPUYÉE par M^{me} Mary Shee, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de **125,00 \$** à Lorraine Guay pour la rédaction du procès-verbal de l'AGA ainsi que la courte assemblée après l'AGA du 9 avril 2024.

RÉSOLUTION 24-CA-27

SUR UNE PROPOSITION de M. Beaudoin DÛMENT APPUYÉE par M^{me} Mary Shee IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un remboursement de **11,03 \$** à M. Luc Trépanier pour l'achat de papier.

Résolutions 24-CA-20 et 21 (En rappel.)

SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Shee DÛMENT APPUYÉE par M. Pierre Gagnon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un montant de **125 \$**, plus les frais afférents de la carte-cadeau, pour remercier le photographe de l'AGA. (12 mars 2024)

SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Shee DÛMENT APPUYÉE par M. Pierre Gagnon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de **125 \$**, plus les frais afférents de la carte-cadeau, pour remercier le conférencier la SHS, Louis Vallée, président. (12 mars 2024)

4. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT
RÉSOLU de lever la séance à 22h20.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 14
mai 2024.

M. Hugues Beaudoin
Président

M. Luc Trépanier
Secrétaire

C:\Users\Utilisateur\Desktop\Backup\Conseil de Quartier de Sillery\PV du CQS 2024\4 PV-CQS-09-04-24 (3).docx

Annexe 1, résolution 24-CA-25

 <p>CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY</p>	<p>ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE</p> <p>Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6</p>	<p>Résolution</p>
---	--	-------------------

Conseil d'administration du
Conseil de quartier de Sillery
(CQS)

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du *conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi 9 avril 2024 à 22h00, en présentiel.

LES UNITÉS D'HABITATION ADDITIONNELLES DANS LE QUARTIER DE SILLERY

RÉSOLUTION 24-CA-25

Démolition d'un bungalow_Coupe d'un grand arbre_Construction d'une grande maison
2020 rue de la Terrasse-Stuart



Google Street View, juillet 2014



Conseil de quartier de Sillery, 2023



Google Street View, août 2021



Conseil de quartier de Sillery, avril 2024

Plan directeur d'aménagement et développement (2005) - Document complémentaire, article 14, p. 189 : Les conditions d'abattage d'arbres.
« L'arbre constitue, lorsqu'il est démontré qu'il n'existe pas de solution alternative, un obstacle à un projet de construction autorisé par la ville ».

CONSIDÉRANT QUE le CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY est très préoccupé par le déclin rapide de la canopée, qui est un élément important du patrimoine naturel et culturel du SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ DE SILLERY et des secteurs du quartier au nord du chemin Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE le bilan mi-parcours 2015-2020 de la *Vision de l'arbre* constate que l'indice de canopée de Sillery a baissé de **42 %** en 2015 à **37 %** en 2020. Sillery fait donc partie de la classe des quartiers considérée comme très inférieure à la cible établie de 50 % ;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, le conseil de quartier a adopté la résolution 21-CA-38 qui constate, entre autres, que l'implantation d'unités d'habitation secondaires détachées risque de provoquer une perte rapide de la canopée et des aires vertes à Sillery;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan particulier d'urbanisme (PPU) de Sillery et ses environs* prévoit, qu'après sa mise en vigueur en 2016, des ajustements devaient être apportés au zonage afin de soutenir la mise en œuvre des orientations et objectifs de conservation et de mise en valeur du *site patrimonial de Sillery* et ses environs. Ces orientations visent notamment à respecter la capacité du milieu à intégrer de nouveaux espaces construits, à maintenir la cohérence de la forme urbaine et l'organisation spatiale, à mettre en valeur les perspectives visuelles et les panoramas et à favoriser le maintien du couvert végétal, sa régénération et sa bonification ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles mesures visant à encadrer l'implantation des maisons de jardin (ex. hauteur, projection au sol, marges latérales et arrières, pourcentage d'aires vertes, etc.) auraient préséance sur les normes dans le zonage en vigueur partout sur le territoire de la Ville où l'usage **H1-Habitation** est autorisé, dont le PPU de Sillery et des secteurs du quartier au nord du chemin Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE, selon la réglementation d'urbanisme en vigueur, l'abattage d'un arbre est autorisé si l'arbre constitue un obstacle à la réalisation d'un aménagement, d'une construction ou de travaux pour lesquels un permis a été délivré ;

CONSIDÉRANT QUE notre quartier recèle des arbres matures souvent appelés « *champions* » à protéger ainsi que des boisés qui constituent des corridors écologiques et jouent des rôles importants dans la protection de la biodiversité ;

Sur la proposition par : M^{me} Janet Drury

Et appuyé par : M^{me} Mary Shee

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER À LA VILLE DE QUÉBEC :

- **D'AGIR** avec parcimonie dans l'introduction de cette nouvelle forme de densification afin de bien évaluer les impacts potentiels et d'assurer l'arrimage avec les objectifs d'autres politiques et stratégies de la Ville, notamment la *Vision de l'arbre* (2015-2025), la *Stratégie de développement durable 2030* et la *Stratégie en faveur de la biodiversité* (2025-2035) ;

-
- Plutôt que d'adopter des normes « passe-partout » pour les maisons de jardin qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Ville, **DE COMMENCER** par l'utilisation d'autres moyens comme des dérogations mineures ou des projets-pilotes ;
 - **DE REVOIR** la disposition du *Plan directeur*, qui a été intégrée dans la réglementation des arrondissements de la Ville, voulant que l'abattage d'un arbre soit autorisé s'il constitue un obstacle à la réalisation d'un aménagement, d'une construction ou de travaux pour lesquels un permis a été remis ;
 - **DE PRIORISER** plutôt, l'ajout de logements d'appoints aux bâtiments existants, ce qui semble plus en phase avec les politiques et stratégies de la Ville mentionnées ci-haut.

Député de Louis-Hébert, M. Joël Lightbound | joel.lightbound@parl.qc.ca
Député de Jean-Talon, M. Pascal Paradis | Pascal.Paradis.JETA@assnat.qc.ca

M^{me} Maude Mercier-Larouche, conseillère du District Saint-Louis-Sillery et présidente de l'Arrondissement SF-S-CR |
Maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca

Mélissa Coulombe-Leduc | Marie-Josée Asselin | Marie-Pierre Boucher |

Envois : À remettre au conseil.

- Maître Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge (SF-S-CR)

Hugues Beaudouin

Président

9 avril 2024

Date